

Les bonnes affaires des supermarchés MATCH ?



Le prospectus diffusé en janvier 2020 par les supermarchés **MATCH** intitulé « les bonnes affaires de la carte » est prometteur : il liste plus de 70 produits qui vous permettent de cagnotter jusqu'à 47 € sur votre carte de fidélité.

Mais ce document publicitaire présente la particularité de ne mentionner aucun prix de vente. Le consommateur, à sa simple lecture, ne peut donc apprécier le réel avantage qui est proposé : comment vérifier, par exemple, que le petit Brie **PRÉSIDENT** qui apporte 1 € dans votre cagnotte constitue véritablement une bonne affaire si aucun prix n'est précisé ?

D'autre part, une minuscule mention indique que l'offre est « limitée à 6 produits maximum achetés sur la durée de l'opération ». S'il s'agit de produits identiques, cette clause est acceptable. S'il s'agit de produits différents, il est impossible d'atteindre les 47 € d'avantages annoncés.

Décidément, cette opération promotionnelle de début d'année relève de l'amateurisme alors que la société a été créée en 1954.

Les supermarchés **MATCH** sont essentiellement implantés en Alsace, Lorraine et dans le nord de la France. La société appartient au groupe belge **Louis DELHAIZE**.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)